SISTERON-JOURNAL

POLITIQUE — COMMERCIAL — LITTÉRAIRE-SPORTIF — ET D'ANNONCES JUDICIAIRES

Administration - Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur : Marcel LIEUTIER

Abonnement : 1 an : 450 francs
C. C. P. PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Paraît le Samedi

63me Année

Le Numéro : 10 francs

N° 631

SAMEDI 15 FEVRIER 1958

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 65 frs la ligne
Autres Annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

QUESTIONS PAYSANNES

Les paysans réclament la stabilité des prix

par Vincent BRUGERE

Les décrets de Septembre et Octobre 1957 sur les prix d'orientation et d'intervention ont prévu un système d'indexation, et par là même lié les prix agricoles aux prix industriels, aux prix de détail et aux salaires.

Cette mesure était devenue indispensable à la sauvegarde d'une grande partie des exploitations familiales françaises, qu'une nouvelle disparité entre prix industriels et prix agricoles auraient mis dans l'incapacité de survivre. Cela ne veut pas dire qu'elle soit sans inconvénient du point de vue de l'économie nationale en général.

De plus en plus, on s'aperçoit en effet que toutes les connexions, indexations et références établies entre divers ordres de facteurs et de prix, ont introduit dans l'économie du pays une rigidité autrefois inconnue, qui rend difficile sinon même impossible, les modifications utiles à la fluidité de la vie économique. Dans un ensemble où tout est ainsi relié, rien ne peut bouger sans déclencher une série de répercussions qui ne se produiraient pas dans une économie moins « organisée » que la nôtre.

Le 21 Janvier, M. Courau, président de la Fédération des Syndicats d'Exploitations Agricoles, rappelait dans sa conférence de presse, que du fait des hausses intervenues dans les prix industriels, les prix de détail et les salaires, il y avait lieu d'appliquer dès maintenant le décret du 18 Septembre 1957 et de relever les prix de campagne. On ne doute pas en effet que le gouvernement ne sanctionne rapidement la situation.

Puisque tout l'art de la politique consiste à tirer quelque avantage ou quelque bienfait des difficultés où on se trouve, on souhaite que l'inutilité des rajustements ininterrompus dans une économie où « tout se tient » finisse par apparaître clairement aux citoyens comme aux pouvoirs.

Déjà on commençait d'admettre du côté ouvrier que les hausses de salaires non justifiées par une augmentation de la masse des produits disponibles entraînaient une élévation des prix compensatrice, et du côté patronal, que le grignotage permanent des prix à la hausse déclenchait un relèvement des salaires qui lui ôtait tout intérêt.

Les uns et les autres pouvaient toutefois tirer quelque profit de l'infériorité à cet égard des producteurs agricoles. Il résultait des hausses survenues dans le secteur agricole, un prélèvement supplémentaire sur le revenu national au profit du secteur industriel et au détriment du secteur agricole.

Ce dernier et bien médiocre avantage étant désormais disparu, ne peut-on espérer que la stabilité des prix apparaîtra enfin à tous comme un but digne des plus grands efforts ?

MARDI-GRAS

A l'occasion du Mardi-Gras le Comité permanent des Fêtes a organisé pour cette journée un programme comprenant des réjouissances qui donneront satisfaction au public et qui rappelleront les Mardi-Gras d'autrefois auxquels la population prenait part.

Ce programme comporte d'abord les nombreuses parties de « Bastidon » dont les saucisses, les haricots et les crêpes sont le principal menu, le tout arrosé d'un vin du terroir qui met le cœur en fête, puis au retour de ces agapes qui se manifesteront par des chants, un énorme Caramantran explosera sur le Pré de Foire aux applaudissements répétés des assistants qui chanteront en chœur : *Adiou pauré Carnaval.*

Après l'incinération de S. M. Carnaval 1958, voici le clou de la journée auquel la jeunesse est priée de prendre part, ce sera le Grand Bal Paré, Masqué et Travesti qui sera donné le soir à 21 heures dans la salle de l'Alcazar, aux sons ronflants de l'orchestre de haute renommée Pierre Pérez et son ensemble.

Au cours de ce bal de nombreux prix seront distribués aux masques dames qui auront revêtu le plus beau déguisé, une commission à cet effet désigné jugera de la chose. C'est aussi sous le loup que se créent les intrigues et que chacun rencontre sa chacune.

On sait que d'ores et déjà nos charmantes cousettes aux mains de fée préparent le déguisement dans le dernier goût, c'est donc un vrai concours d'élégance et de beauté qui mettra le jury dans l'embarras pour décerner les prix.

Donc à Mardi soir à l'Alcazar. Et vive Carnaval 1958.

Jeux Floraux de langue Provençale

La Maintenance Félibréenne de Provence et le groupement d'études provençales réunis avaient ouvert des Jeux Floraux sur le théâtre, en langue d'Oc.

Les résultats de ce tournoi littéraire et artistique ont été proclamés à l'occasion de l'Assemblée générale de la Maintenance de Provence qui s'est tenue à Marseille le 9 Février 1958.

Section des pièces en 3 actes :

1er prix : « Fanny e lou prince » comédie en dialecte niçois de Jouan Nicola maître d'œuvres du Félibrige, ancien président fondateur de la Cimada Nissarda.

Mention très honorable : « E lou mas fara flori », comédie provençale en vers de Jean-Paul Nourri, président de l'Académie Provençale des Jeux Floraux de Tarascon.

Mention d'encouragement : « La caraco de la roso rouginasso », tragédie provençale de Mme Roumanille-Blanc, route das antiques à St-Rémy-de-Provence.

Pièces en un acte :

1er prix : « Co que femo vou, Diéu lou vou » comédie provençale d'Elie Vidal, félibre, de Châteauneuf-de-Gadagne.

Mention honorable : « Lou mau d'aute » e « la poulido masco » comédies provençales d'Albert Trouchet de St-Saturnin-d'Apt (Vaucluse).

1re mention : « i' aura sèmpre d'ai » comédie-farce d'André Barratini, dit André Bara, 9 rue des Bergers à Marseille (6e).

Mention d'encouragement : « lou saut de lèbre » comédie provençale de Mme Gerin-Perret, av. Fanconnet à St-Rémy-de-Provence.

Tous nos compliments aux lauréats qui nous apportent ainsi la preuve que la vieille et poétique langue des cours d'amour est toujours bien vivante.

Compagnie Nationale des Mandataires des Victimes d'Accidents

La fréquence et la gravité des accidents de la route, les multiples difficultés que rencontrent les victimes ou leurs ayants-droit, ont donné naissance à une nouvelle profession, celle des *Mandataires des Victimes d'Accidents.* Cette profession très spécialisée, répond à une nécessité mais, comme nous le verrons par la suite, il semble de plus en plus indispensable de l'organiser.

Ces mandataires ont un double rôle technique et social.

Ils documentent les victimes sur leurs droits exacts, recueillent dans le minimum de temps toutes les justifications utiles, dans les formes voulues, font pratiquer à leurs frais, toutes les fois où cela s'avère nécessaire, les examens médicaux permettant de préciser exactement les conséquences actuelles et futures de l'accident, etc...

Les mandataires font toujours l'avance de tous les frais de dossier et de procédure dont ils gardent la charge intégrale en cas d'insuccès.

Dans le cas contraire, le montant des honoraires n'est déterminé, conformément à la loi, qu'une fois l'indemnité allouée à la victime.

En cas de procédure, le mandataire apporte à l'avocat, *dont la victime conserve le libre choix,* une étude objective et détaillée assortie de toutes les justifications utiles.

* * * *

Mais l'exercice de cette profession est actuellement entièrement libre et il était fatal que des éléments douteux se chargent parfois des intérêts des victimes d'accidents.

C'est pour définir des règles professionnelles précises et donner ainsi aux victimes toutes les garanties qu'elles sont en droit d'exiger que la Compagnie Nationale des Mandataires des Victimes d'Accidents a été créée.

Elle a pour but d'organiser la profession et exige de ses membres, outre la justification d'une probité rigoureuse, une compétence professionnelle confirmée (avoir été pendant trois ans au moins Chef de Contentieux d'une Compagnie d'Assurances Accidents, ou être titulaire de la Licence en Droit et avoir au service Contentieux d'une Compagnie été attaché pendant cinq ans au moins d'Assurances Accidents, ou exercer depuis six années consécutives et de façon exclusive la profession de mandataire).

Une commission de discipline, composée de trois Magistrats honoraires, vient d'être créée. Elle statue sur tous les cas qui lui sont soumis, soit par le Comité Directeur de la Compagnie, soit directement par les clients des membres de cette Compagnie.

Enfin, les membres ont l'obligation de soumettre à la signature de la victime un contrat dont le texte est agréé par la Compagnie. Un double de ce contrat est obligatoirement adressé à la victime dans les quinze jours de la signature ; ce contrat précise que le mandat est révocable au gré de la victime, que le montant des honoraires éventuels sera fixé seulement lorsque la victime recevra l'indemnité, que le Comité Directeur et la Commission de Discipline examineront sans frais pour le mandant, toute contestation éventuelle qui pourrait survenir, etc...

* * * *

La création de la Compagnie Nationale des Mandataires, 18, Chaussée d'Antin, Paris (9me), constitue un effort important qui sera poursuivi pour assurer aux victimes de la route des services toujours plus efficaces. La Compagnie entend s'adonner à un travail constructif, dans un esprit de large compréhension, à l'exclusion de toute polémique fatalement stérile.

Dans cet esprit, la Compagnie Nationale aura à cœur, dans l'intérêt des victimes, de favoriser une collaboration toujours plus étroite avec les membres des professions judiciaires traditionnelles qu'elle ne désire et ne pourrait d'ailleurs remplacer en aucune mesure.

Un APRÈS-SKI sans couture sur le milieu !...
L'APRÈS-SKI IOWA
Création PATAUGAS
27-34 1.995
35-39 2.495
40-46 2.995

EN VENTE : Venez le Voir !
JULIEN
Votre CHAUSSEUR
SISTERON

La Chronique de Prévention

Le Centre National de Prévention et de Protection vous entretient des accidents pouvant survenir dans l'utilisation du gaz d'éclairage ;

Il ne faut jamais pénétrer avec une lumière nue et ne manœuvrer aucun interrupteur électrique dans un local où l'on constate une odeur de gaz.

En cas de fuite, ouvrir en grand toutes les fenêtres et fermer le compteur. Et c'est seulement après que vous pourrez rechercher la fuite.

Il est préférable de prévenir, en cas de fuite, le bureau du Gaz de France le plus proche de votre domicile et dont l'adresse est inscrite sur votre carnet de relevés de consommation.

Bien entendu, en cas d'accident, faire appel aux pompiers.

Le gaz butane, lui aussi, est dangereux. Il est inflammable et peut être comparé au gaz d'éclairage. Toutefois, ces gaz sont lourds et rasent le sol.

Quels remèdes peut-on apporter pour éviter les accidents ?

— Prévoir des orifices d'aération extérieurs ;

— Placer les bouteilles de gaz butane dans des caisses garnies de sable ;

— Ne pas employer de récipients trop larges qui écrasent les flammes du brûleur, empêchant la bonne combustion du gaz et pouvant provoquer la formation d'oxyde de carbone.

En cas d'asphyxie : placer la victime dans un local dont l'atmosphère sera pure et tempérée. Eviter l'air frais de même que les courants d'air. Appeler le médecin et si possible les pompiers dotés du matériel de secours nécessaire.

En attendant leur arrivée, réchauffer les membres inférieurs de la victime par des frictions ou des bouillottes. Dégager le thorax et les reins du patient. Lui ouvrir la bouche et la maintenir ouverte. Pratiquer si possible des tractions rythmées de la langue. Enfin, ne rien faire boire au malade tant qu'il n'est pas complètement revenu à lui.

© VILLE DE SISTERON

DU HAUT DE LA CITADELLE

HYMNE AU SOLEIL

Ah ! lève-toi soleil
Fait pâlir les étoiles.

C'est par cette invocation que depuis toujours nous saluons la présence du soleil sur la ville et notamment dans la principale rue. C'est en effet le 14 Février que cet astre *saute la colline du Molard*, qu'il répand à profusion ses rayons bienfaisants et qu'il est le précurseur d'un printemps que nous désirons beau puisqu'il nous amène le renouveau dans la nature comme dans notre esprit et dans notre santé.

Salut soleil
Roi du ciel bleu.

* * * *

ALCAZAR - DANCING

Le Dimanche 23 Février, à 21 heures, dans la salle de l'Alcazar, un Grand Bal sera donné avec Jean Rouvier et sa grande formation, de la Radio Télévision Française.

L'orchestre Jean Rouvier n'est pas un inconnu pour le public, pour l'avoir entendu et vu soit à la Radio soit à la Télévision, mais il présentera les 14 exécutants aux nombreux danseurs qui se rendront à l'Alcazar ce Dimanche-là.

Encore une agréable soirée pour la jeunesse Sisteronnaise et des environs.

* * * *

OBSEQUES

Un cortège de parents et d'amis accompagnait Mercredi dans la soirée, à sa dernière demeure un vieux Sisteronnais appartenant à une vieille famille du pays fort connue et estimée de tous, M. Lieutier Louis François « dit Biou » décédé à l'âge de 76 ans au milieu de sa famille à qui nous adressons nos sincères condoléances.

* * * *

ON DEMANDE

Ouvriers Peintres et Apprentis. S'adresser à M. LATIL Gaston, peintre, rue du Rieu à SISTERON.

* * * *

A VENDRE

Rez-de-chaussée pour petit appartement ou magasin, centre-ville, libre à la vente. S'adresser au journal.

* * * *

PERMIS DE CONDUIRE

Le Jeudi 20 Février se déroulera à Sisteron une deuxième cession pour le permis de conduire, catégorie tourisme, ainsi que poids lourds.

Plus de 30 candidats sont invités à se présenter à cet examen.

* * * *

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que l'Inspecteur Central des Contributions Directes recevra Lundi 17 Février, de 10 heures à midi, à la mairie de Sisteron, où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements concernant les Contributions Directes.

* * * *

AMICALE DES ANCIENS MARINS DE SISTERON ET DES ENVIRONS

Tous les Anciens Marins de Sisteron et de la région sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu après-demain Lundi, jour de foire, à 19 heures, au Bar Samuel.

* * * *

DON

Au cours de la quinzaine il a été remis à M. Lieutier, président des « Touristes des Alpes » l'instrument de musique de feu Emile Paret, qui fut jusqu'à son décès président de la même société. Cet instrument sera remis à neuf et restera à la disposition des « Touristes des Alpes » qui jugeront de son bon emploi.

* * * *

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Le bureau de la Section Socialiste de Sisteron adresse au camarade F. Brémond, président de la C.G.A., conseiller municipal, ses sincères remerciements pour le don de 500 frs fait à la caisse du Parti, à l'occasion du mariage de sa fille Mlle Brémond Yvonne avec M. Chomsky. Il renouvelle aux nouveaux époux ses empressées félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur.

PROMOTION

C'est avec grand plaisir que nous enregistrons le brillant succès obtenu par Mme Borel, née Francette Noiray, institutrice à Port-de-Bouc.

Mme Borel a passé toute sa jeunesse à Sisteron, est une ancienne élève de notre Ecole Primaire Supérieure, elle est la fille de Mme Veuve Noiray qui fut pendant de très nombreuses années institutrice à l'école de filles de Sisteron.

Unanimement et sympathiquement connue de nous tous, Mme Borel vient de subir avec succès l'examen d'Inspectrice des Ecoles Maternelles. Sur 40 concurrentes il en fallait seulement 3 pour toute la France. Le succès de Mme Borel fait d'elle une Inspectrice de haute classe.

Nous félicitons vivement Mme Borel, née Noiray, qui n'oublie pas Sisteron, puisqu'elle vient chaque année se reposer pendant toutes les grandes vacances, et où elle compte encore de très nombreuses amitiés.

* * * *

CARNAVAL DE NICE

A l'occasion du Carnaval, un car partira de Sisteron le 18 Février à 6 heures du matin. Départ de Nice à minuit. Prix 1.200 francs aller et retour.

Se faire inscrire : Bar du Commerce, Bar Léon, Café de Provence, Bar Samuel.

La direction annule le voyage si le car n'est pas complet.

* * * *

HYMENEE

A l'occasion du mariage de Mlle Jeannette Alphonse, de Sisteron, avec M. Elie Audibert, de Sigoyer, il a été versé la somme de 2.000 francs à répartir comme suit : 500 frs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice, 500 frs pour les Anciens Combattants, 500 frs pour la Cie des Sapeurs-Pompiers, 500 frs pour le Comité des Fêtes.

Avec nos remerciements, nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

* * * *

DON

A l'occasion de la naissance de son fils Jean-Claude, M. Juda Jean, domicilié à Château-Arnoux, a versé la somme de 500 francs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice.

Nos félicitations et remerciements.

* * * *

CLASSE 1958
SURSIS D'INCORPORATION

Les jeunes gens de la classe 1958, nés postérieurement au 18 Février 1938, qui n'ont pu formulé précédemment une demande de sursis sont invités à formuler leur demande de toute urgence à la Mairie du lieu de leur recensement.

Les dossiers complets devront être en possession du Bureau Militaire à la Préfecture 10 jours au moins avant la date fixée du 22 Mars 1958.

* * * *

AVIS DE LA MAIRIE

Les personnes désirant obtenir des renseignements sur la question « Construction et Urbanisme » sont informées qu'un Délégué Départemental se tiendra à leur disposition à la Mairie de Sisteron aujourd'hui Samedi 15 Février, de 9 h. à midi.

* * * *

Les lecteurs des journaux régionaux
ont pu lire
qu'un tailleur de Marseille
offrait des complets en SPORTEX
au prix de 35.000 francs

Jean PASCAL

Tailleur — 18, rue Droite (2me étage)

dépositaire exclusif de ce fameux tissu
pour Sisteron et la région
offre les mêmes avantages
à ses clients anciens ou nouveaux.

Les meilleures collections pour 1958
sont arrivées
à des prix encore abordables.

PROFITEZ-EN.

Aux mères de famille

CE N'EST PAS DANS VOS MOYENS DITES-VOUS... C'EST A VOIR !...

Pour vous faire une opinion sur la possibilité d'acheter une bonne Machine à laver le linge, nous sommes prêts à vous documenter sur la machine qui convient et à vous faire une démonstration à domicile.

Vous serez surprise de tous les avantages qu'elle vous offre pour un prix et des conditions inconnus à ce jour.

Pour celà adressez-vous aux Etablissements

Appareils Ménagers — Francis JOURDAN

11, Avenue des Arcades (près du Rex) — SISTERON — Téléphone 8

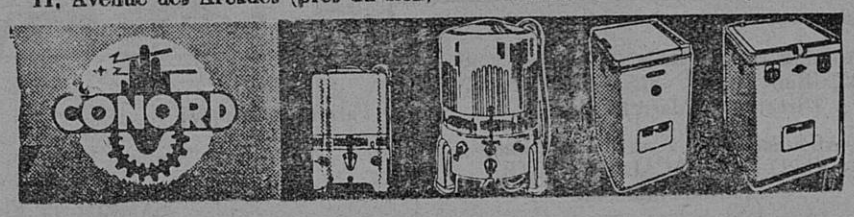

La Maison Marceau BLANC

Bois et Charbons — Dépôt de Desmarais Frères

Les 4 Coins — SISTERON

informe les intéressés qu'elle tient à leur disposition toute la gamme des Fuels Domestiques en emballages de 20, 50 et 200 litres ou par citerne.

FOIRE

Après-demain Lundi se tiendra dans Sisteron la foire de Carnaval qui précèdera la journée du Mardi-Gras en fête.

Nous espérons que les vieilles traditions reviendront ce jour-là et que certains joyeux gars feront gagner *la figue*.

* * * *

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée
un beau film en cinémascope et en technicolor

LA FILLE DE L'AMBASSADEUR

avec Olivia de Havilland, John Forsythe, Myrna Loy, Adolphe Menjou, etc...

La semaine prochaine
TROIS DE LA MARINE

ETAT-CIVIL

de 7 au 13 Février 1958

Naissances : Jean-Pierre André Aimé Jullien. — Jean-Claude Jacky Juda. — Yves René Oswald. — Brigitte Blanche Migliore (tous av. de la Libération).

Mariage : Elie Albert Eugène Audibert, cultivateur, domicilié à Sigoyer, et Jeannette Josette Charlotte Alphonse, sans profession, domiciliée à Sisteron.

Décès : Victoria Augusta Clément, 73 ans, avenue de la Libération. — Louis François Gabriel Lieutier, 75 ans, avenue de la Libération.

Guide Pratique de Droit Rural

par G. VIOSSAT
Juge de Paix de Sisteron
En vente Librairie LIEUTIER, Sisteron

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT

R. CAFFIN

Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON

LE CENTENAIRE
DE LA PREMIERE APPARITION
DE LOURDES

Voir ce magnifique reportage en photo-couleurs dans

PARIS-MATCH

Dans le même numéro :

— Les fusées américaines et françaises aux Iles du Levant.

— La catastrophe de l'avion de Manchester.

— Nouvelles photos des prisonniers des Fellagha.

A. BRUN
Agent Général
Tél. 26 et 126 — SISTERON

UNE ALLUMETTE
et à toute minute
sans installation sans entretien
vous pouvez dès à présent
affronter les mois d'hiver
avec

CALUX

le nouveau radiateur mobile
ANTARGAZ
En vente :
Etablissements BARET
Auto-Durance — SISTERON

DEPANNAGE SUR PLACE
dans la région
même le dimanche
des Récepteurs RADIO - TELEVISION
toutes marques

André SALA

Radio - Electricien
17, Rue E. Boyoud — Saint-AUBAN
Téléphone 71 à Saint-Auban

Installation ANTENNES TELEVISION

Voulez-vous être bien habillé ?
Avoir un vêtement qui dure ?
Alors sans hésiter
Habillez-vous sur mesure

Pierre MÉNARDO

Tailleur Hommes et Dames
54, Rue Droite — SISTERON
Draperies françaises et anglaises

A. BRUN — Concessionnaire — SISTERON

© VILLE DE SISTERON

Les Services dans le Marché Commun

L'établissement d'un Marché Commun entre les six pays de l'Europe Occidentale doit aboutir à la formation d'une seule communauté économique et financière.

En d'autres termes, entrer, comme nous l'avons fait le 1er Janvier, dans un système destiné à libérer progressivement les échanges entre les pays membres, implique deux conséquences essentielles : suppression totale des barrières douanières à l'intérieur de la communauté ; vis-à-vis des pays tiers, une seule communauté et non plus six nations.

Les marchandises, mais aussi les personnes ; les transports, mais également les services et les capitaux sont directement intéressés par ce qui est une véritable révolution européenne.

LIBERATION
DES PROFESSIONS LIBERALES

Le traité du Marché Commun consacre tout un chapitre aux services, à ce que certains économistes appellent *l'activité tertiaire*. Il s'agit de toutes les prestations fournies normalement contre rémunération et tout particulièrement des activités des professions libérales. Ainsi un avocat ou un médecin pourra-t-il exercer sa profession dans l'un quelconque des six pays comme il le ferait dans le sien propre sous réserve des dispositions adoptées en ce qui concerne *le droit d'établissement*.

Comme pour la circulation des marchandises, le traité prévoit une évolution progressive pour les personnes. Au cours de la première étape, des directives seront arrêtées pour reconnaître mutuellement les *diplomes* délivrés dans chacun des pays intéressés. De même seront coordonnées et harmonisées les dispositions législatives, règlementaires et administratives des Etats membres concernant l'accès aux professions libérales. Le conseil de la Communauté prend ses décisions à l'unanimité, au cours de la première étape ; à la majorité qualifiée ensuite, sauf pour les matières qui concernent les professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques ainsi que pour ce qui touche la distribution du crédit et la profession bancaire, où l'unanimité restera toujours nécessaire.

Cela veut dire notamment que la France, grand producteur et exportateur de produits pharmaceutiques, pourra toujours bloquer la libération de ces produits tant que des garanties suffisantes ne lui auront pas été données. Ou encore, avec le système prévu par le traité, la France gagne à tous les coups ; ou bien, en effet, la libération d'un secteur déterminé lui parait favorable et elle l'accepte, ou bien elle lui parait provisoirement dangereuse et elle a le moyen de l'empêcher puisqu'elle ne peut être adoptée qu'à l'unanimité.

LIBERATION DES BANQUES
ET DES ASSURANCES

Les banques et les assurances sont doublement intéressées par le Marché Commun ; parce que ce sont des services, mais surtout parce que ces activités sont liées aux mouvements des capitaux qui doivent être également libérés de façon progressive. Pour ceux-ci, il est prévu : la coordination des politiques des Etats membres en matière de change afin d'atteindre le plus haut degré de libération possible, le placement à l'intérieur de la communauté des emprunts destinés à financer directement ou indirectement un Etat membre ou ses collectivités publiques, territoriales (par exemple un département), ceci sous réserve d'un accord entre les Etats. Là encore, toutes réserves et précautions sont prévues pour que la libération des capitaux ne porte pas atteinte à la situation économique et financière des Etats qui procèdent à cette libération.

Ce que l'on peut cependant retenir, c'est qu'au terme de l'évolution prévue par le traité, les banques et les assurances seront doublement appelées à *s'européaniser :* d'abord parce que les *opérations* qu'elles font s'accomplissent désormais à *l'échelle de la communauté* et non plus d'une seule nation, ensuite parce que, comme *services*, elles pourront s'établir librement à l'intérieur de la communauté, enfin parce que les *sociétés* ayant leur siège statutaire ou leur principal établissement à l'intérieur de la communauté, sont assimilées aux personnes physiques ressortissant des Etats membres et disposeront peu à peu de la *liberté d'établissement*.

Ainsi donc, pour tous les secteurs de l'activité économique, l'ère du Marché Commun, dans laquelle nous entrons, signifie : dans les années préparatoires, une harmonisation progressive qui tient le plus grand compte des disparités nationales, mais *à terme* la création d'une *seule puissance économique*, résultat obligé de toute union douanière.

Avis aux Vignerons et aux Caves Coopératives

La Direction des Services Agricoles des Basses-Alpes communique aux viticulteurs et aux caves coopératives qu'un stage de vinification aura lieu du Lundi 3 Mars au Mercredi 12 Mars à l'Ecole Régionale d'Agriculture d'Hyères. Le programme porte sur l'amélioration de la qualité des vins, les connaissances théoriques et pratiques que doivent avoir les vinificateurs.

Il sera également donné tous renseignements sur le fonctionnement administratif et financier des caves coopératives. Ce stage s'adresse tout particulièrement aux cavistes et aux aides cavistes des coopératives vinicoles ainsi qu'aux jeunes viticulteurs désireux de connaître les progrès et les bonnes méthodes de vinification pour obtenir des vins de qualité.

Les matinées sont consacrées à des cours et des causeries tandis que les après-midis sont réservées aux travaux pratiques et à des visites de caves.

L'enseignement est entièrement gratuit ; il est donné par le Directeur et les Professeurs de l'Ecole d'Agriculture d'Hyères, le Directeur et les Ingénieurs des Services Agricoles, des spécialistes de vinification, un Inspecteur principal des Contributions Indirectes, le Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, etc...

Le Directeur des Services Agricoles recommande très vivement aux caves coopératives et aux jeunes viticulteurs de se faire inscrire à ce stage, en écrivant à la Direction des Services Agricoles du Var, 13, rue de l'Observance, à Draguignan, avant le 25 Février 1958.

Renseignez-vous avant de choisir
Achetez les plus beaux meubles
aux meilleurs prix
à la FABRIQUE BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON
Ameublement général - Choix incomparable
Une seule visite vous convaincra
Ne pas confondre ; bien s'adresser
MEUBLES BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON

AVANT TOUT ACHAT POUR VOS MEUBLES
VOYEZ LA FABRIQUE
Aux Meubles Sisteronnais
57, rue Droite, 57 Tél 93
La Maison de confiance la mieux placée de la région à votre service
AMEUBLEMENT COMPLET
Notre Chambre réclame, malgré la hausse toujours au prix de 55.000 frs (un cadeau)
SALLE A MANGER
UNE SIMPLE VISITE VOUS CONVAINCRA
Grande facilité de paiement. Ne pas confondre, toujours la bonne adresse
57, RUE DROITE, 57
LIVRAISON GRATUITE A DOMICILE

ELECTRICITE GENERALE
A. LATIL
27, rue Droite — SISTERON
Magasin de Vente et d'Exposition
Grand Choix de LUSTRERIE
T. S. F.
Agent ELECTROLUX
Appareils Frigorifiques
Aspirateurs Cireuses
Facilités de Paiement
DEPANNAGE
de tous Appareils Ménagers et Radio toutes marques
Installation Force et Lumière
Moteurs et Pompes Electriques
Electro-Clôtures
Devis gratuit — Nous consulter

TAXI GALVEZ
s'adresser
BAR DU COMMERCE

POISSONNERIE DES ARCADES
Télé 273
SISTERON
Truites vivantes
Ecrevisses Langoustes
Coquillages Poisson congelé
LA FRAICHEUR DE LA MER
AU PIED DE LA CITADELLE

AMATEURS DE BON CAFE
MENAGERES CAFETIERS
achetez vos Cafés, grain, moulu, à la
Torréfaction BOUCHET
30, rue Saunerie, SISTERON — Tél 120
CAFES BOUCHET
Parfum — Arome — Qualité

TAXI MOURIÈS
AMBULANCE CHAUFFEE
VOYAGES TOUTES DISTANCES
de jour et de nuit
Tél. : jour 37 et 150 — Nuit 37

Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Directeur - Gérant : Marcel LIEUTIER

N'attendez pas ! réapprovisionnez-vous
C'est plus sûr
PASSEZ VOS COMMANDES DES A PRESENT
E. JOUVE
Avenue de la Libération
Tél. 43 — SISTERON
CHARBONS DE TOUTES QUALITES

Achetez Scooter, Auto Camion, Car.
AVEC LA FORMULE
CRÉDIT-EXPRESS
- décision rapide
- formalités simples
- conditions les meilleures
- aucun frais de dossier

SOCRÉA
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS
SIÈGE SOCIAL : GAP (H.-A.) TÉLÉPH. 11.25
DEMANDER TOUS RENSEIGNEMENTS

Agence L'ABEILLE
Assurances de toute nature
ALIBERT
Rue de Provence — SISTERON

Offrez LIP
ÉGALEMENT à Crédit
GARANTIE TOTALE
W. VIGNET
Rue de Provence
SISTERON

SODIPA
Plus douce que vos mains !
LAVANDINE lave et essore selon 2 principes exclusifs : Lavage par auto-brassage, essorage par simple pression. Renseignez-vous sur les multiples facilités d'emploi de
Lavandine
DIENER
6.000 Frs par mois Estampillée Apel U.S.E
CONCESSIONNAIRE « DIENER »
Francis JOURDAN
Avenue des Arcades B 3 — SISTERON

© VILLE DE SISTERON

SPORTS

BOULE SISTERONNAISE

Le Comité Bouliste Départemental a tenu à Riez, le Dimanche 9 Février, son Congrès. La Boule Sisteronnaise y était représentée par M. Cano, vice-président, et M. Garcia Ange, trésorier.

Un compte-rendu détaillé de cette importante réunion a été donné par la presse et nos joueurs ont du en prendre connaissance. En tous cas dans une prochaine assemblée générale nos délégués en retraceront les grandes lignes. Le prix de la licence a été porté de 200 frs à 250 frs. La cotisation annuelle de nos sociétaires était, l'année dernière, de 350 frs, donnant droit à la licence et à l'assurance en cas d'accident. Sur cette somme il était versé 190 frs à la Fédération Départementale, il restait donc 160 frs pour la caisse de la société. Sa pareille cotisation était maintenue il ne resterait plus que 110 frs d'acquis. Le Comité proposera donc dans une autre réunion de la porter à 400 frs par joueur.

La Boule Sisteronnaise félicite M. Ribot, le dévoué président du Comité Départemental pour sa réélection et adresse aussi à ses collaborateurs toutes ses félicitations. Sur le calendrier de la saison bouliste 1958, ébauché, les dates des 27 Mai (Pétanque) et 1er Juin (Jeu Provençal) ont été retenues pour la Boule Sisteronnaise. Pour les autres sociétés les dates ont été données par la presse.

FOOT-BALL

Dimanche dernier, en déplacement, l'équipe Sisteronnaise a fait match nul 2 à 2, contre l'équipe de Meyreuil. Ce match a été joué très vite et serré, mais sans brutalité.

* * * *

A Sisteron, sur le Stade de Beaulieu, l'équipe locale des cadets s'est affirmée et a remporté dans son premier match une victoire par 4 buts à 1 contre les cadets du Club Athlétique Dignois.

* * * *

Egalement contre la réserve du Club Athlétique Dignois, la réserve du Sisteron-Vélo a gagné par 3 buts à 2, un match dans lequel plusieurs équipiers locaux ont montré une nette supériorité.

* * * *

Sur le Stade de Beaulieu, demain Dimanche 16 Février 1958, deux matches amicaux meubleront la matinée sportive.

En effet, en lever de rideau, à 13 h 30 l'équipe des cadets de l'Union Sportive de Veynes jouera contre les cadets du Sisteron-Vélo.

A 15 heures, l'équipe première de l'U. S. de Veynes, équipe de la Ligue du Lyonnais, rencontrera l'équipe correspondante du Sisteron-Vélo.

Donc, deux matches qui amèneront au Stade Municipal un nombreux public.

LE VOL A VOILE DE SAINT-AUBAN

Au centre de vol à voile de Saint-Auban, deux françaises, Mlle Francine Abadié et Mme Jacqueline Barbera, viennent de battre deux records mondiaux féminin biplace en altitude absolue et gain d'altitude à 8.500 m. et 6.700 m.

* * * *

LA PREMIERE TRAVERSEE DES ALPES

Le centre de vol à voile de Saint-Auban, qui s'était déjà signalé à l'attention ces jours derniers, vient d'accomplir une nouvelle prouesse par son pilote Barbera. Ce dernier a, en effet, réussi la traversée des Alpes depuis Lus-la-Croix-Haute jusqu'au lac de Constance par vol d'ondes.

Largué lundi à 12 h. 03 au-dessus de Lus-la-Croix-Haute, il prenait de l'altitude jusqu'à 6.700 m. Il était signalé à 13 h. 15 au-dessus de Bourg-d'Oisans, à 5.700 m. Il prenait ensuite la vallée de l'Arc, Ugine, St-Gervais, pour reprendre de l'altitude au-dessus du Mont Buet, à 5.500 m. d'altitude. Il survolait la Junfrau (4.272 m.) à 16 h. 50, à 5.100 m. d'altitude, pour se poser à 18 h. 10 à Ellikon, près du Lac de Constance, entre Zurich et Constance.

A la descente de son Bréguet 901, après 6 heures de vol, dont cinq heures d'oxygène, il était assez éprouvé, mais naturellement ravi de son exploit.

ACHETERAIS

Parcelle de Terrain inculte ou vague. S'adresser au bureau du journal.

Déclarations à souscrire en 1958

PAR LES CONTRIBUABLES PASSIBLES DE L'IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Les déclarations des revenus réalisés en 1957 doivent parvenir aux Inspecteurs des Contributions Directes avant le premier Mars 1958.

Ce délai est toutefois prolongé jusqu'au 31 Mars 1958 en ce qui concerne les commerçants et industriels imposables d'après leur bénéfice réel et qui arrêtent leur exercice comptable le 31 Décembre.

D'autre part, les exploitants agricoles bénéficient, pour souscrire leur déclaration, du même délai que celui qui leur est imparti pour dénoncer le forfait, mais ceux des contribuables qui, outre les bénéfices de leur exploitation agricole ont disposé, en 1957, de revenus d'autres catégories dépassant le chiffre à partir duquel ils sont passibles de la surtaxe progressive, sont tenus de souscrire, à titre provisoire, la déclaration de ces autres revenus et cette déclaration doit parvenir à l'Inspecteur des Contributions Directes avant le 1er Mars 1958; ou, si les intéressés sont en même temps des commerçants ou industriels imposables d'après le bénéfice réel et arrêtant leur exercice comptable le 31 Décembre avant le 1er Avril 1958.

Les formules de déclaration sont au nombre de trois : A1, A3 et B.

Le modèle A1 est destiné aux commerçants et industriels imposés d'après leur bénéfice réel et le modèle A3 aux personnes exerçant une profession non commerciale et placées sous le régime de la déclaration contrôlée de leur bénéfice.

Le modèle B correspond à la déclaration que doivent souscrire, en vue de l'établissement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, tous les contribuables passibles soit de la taxe proportionnelle, soit de la surtaxe progressive. Il comporte deux feuillets annexes. Le premier — imprimé sur papier bleu — pour la déclaration détaillée des revenus des propriétés bâties et non bâties lorsque ces revenus ne sont pas compris dans les bénéfices d'une entreprise industrielle, commerciale ou artisanale, d'une exploitation agricole ou d'une profession non commerciale ; le second — imprimé sur papier jaune — pour la déclaration détaillée des bénéfices des professions non commerciales et des revenus assimilés, des bénéfices des exploitations agricoles ainsi que des revenus encaissés en Algérie, dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger.

Le modèle A1 et le modèle B ont été mis à la disposition des intéressés à partir du 10 Février 1958, dans les bureaux du service des Contributions Directes et dans les mairies. L'annexe n° 1 à la formule B — feuillet bleu — ne sera distribuée qu'aux personnes ayant des revenus fonciers. L'annexe n° 2 — feuillet jaune — ne sera délivrée qu'aux personnes ayant des revenus de caractère non commercial, des revenus agricoles ou des revenus encaissés en Algérie, dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger.

Le modèle A3 sera envoyé directement à domicile, en double exemplaire, aux contribuables intéressés, en principe avant le 15 Février 1958, par les Inspecteurs des Contributions Directes.

Ce n'est que dans le cas où des contribuables ne recevraient pas cet imprimé en temps voulu (perte de pli ou omission) qu'ils auraient à se le procurer en s'adressant à l'Inspecteur des Contributions Directes avant le 28 Février.

Les entreprises industrielles et commerciales occupant au moins dix salariés et soumises aux prescriptions du décret n° 53-701 du 9 Août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction doivent, en outre, joindre à la déclaration souscrite en vue de l'assiette de la taxe proportionnelle frappant les bénéfices industriels et commerciaux réalisés au cours de l'année 1957, une déclaration spéciale (modèle AC) concernant les investissements dans la construction de logements. Cette déclaration spéciale doit être produite en double exemplaire.

Les formules de déclaration modèle AC ont été mises à la disposition des employeurs intéressés dans les bureaux des Inspections Centrales et des Divisions de contrôle des Contributions Directes à partir du 10 Février 1958.

Henri ROLLAND 19, Rue de la Mission SISTERON

Concessionnaire de

Eclairage Moderne de MAGASINS et VITRINES *PUBLICITE*

ECLAIRAGE INCANDESCENT FLUORESCENT NEON

Toutes teintes
Tous dessins

Toutes Installations Electriques et Réparations
FORCE et LUMIERE

Références sur la place : Bar DOMINO, Café LE GLACIER, Bar L'ETOILE, HOTEL DU COURS, SELECT HOTEL, HOTEL DES ROUTIERS, etc.

MODERNE STATION-SERVICE MOBIL
DE SAINTE-URSULE
A. RANQUE — SISTERON
ESSENCE HUILE
LAVAGE GRAISSAGE VIDANGE
Toutes Marques

FACILITE DE PAIEMENT

RANUCCI 25, Rue Saunerie — SISTERON

ARMES — ELECTRICITE — INSTALLATION « NEON » toutes teintes

RICHAUD Georges
Radio Diplômé — Nouvelle Avenue — SISTERON
Grand choix Appareils T. S. F. Laboratooire de dépannage Reprises
Agent RADIOLA — SCHNEIDER — GRAMMONT
Poste Piles - Secteur PIZON - BROS et MINICAPTE
Auto - Radio RADIOMATIC
Appareillage Electro - Ménager THERMOR
Machine à laver LINGEX-BONNET Réfrigérateurs SIBIR-BONNET
Couvertures Chauffantes — Fers — Rasoirs — Radiateurs
Vente de Disques, Tourne disques, Electrophones
FACILITES DE PAIEMENT

M. SCALA, Rue de Provence, SISTERON

© VILLE DE SISTERON